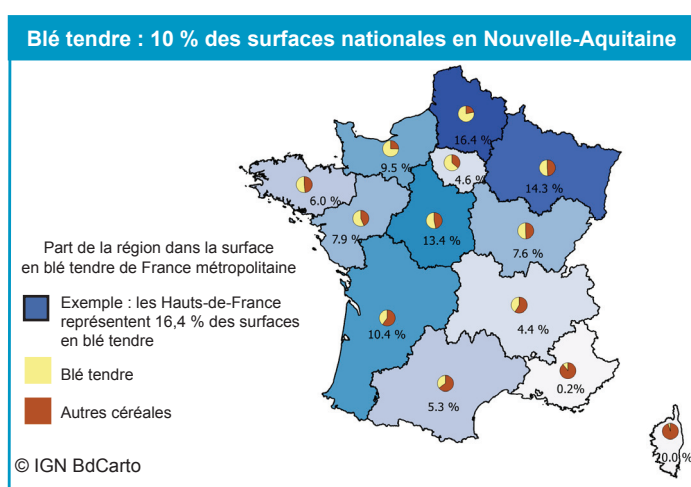
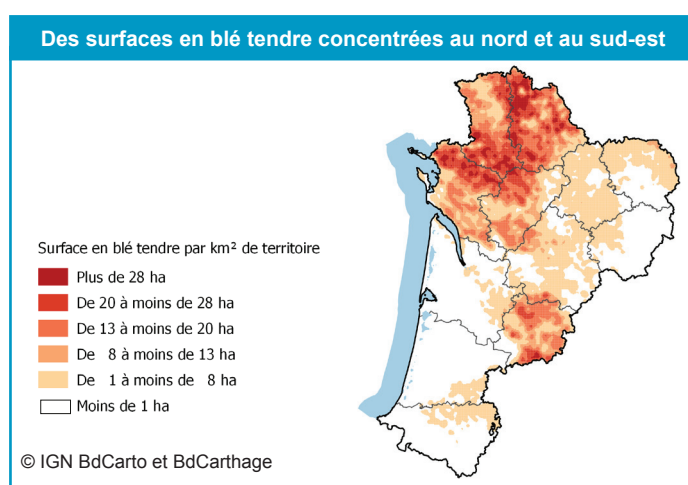


Le blé tendre de Nouvelle-Aquitaine représente 10 % de la surface nationale, soit plus de 500 000 hectares. Plutôt concentré dans les grandes exploitations, il est cultivé par 23 000 exploitations, majoritairement localisées en Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne. Les grains s'exportent en particulier à partir du site portuaire de La Rochelle-Pallice. Dans la région, 65 % des surfaces sont classées en blé panifiable supérieur. Dans les comptes de l'agriculture, la part régionale du blé tendre dans la valeur des céréales et oléoprotéagineux s'établit en moyenne à 30 %.

1 - Surfaces : trois quarts des surfaces situées au nord de la région



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2017 semi-définitive)



Source : Agreste d'après l'Agence de services et de paiement (ASP) 2017

En 2017, 23 000 exploitations de Nouvelle-Aquitaine cultivent 515 400 hectares de blé tendre, soit 30 % de la surface régionale de céréales et oléoprotéagineux (COP). C'est la deuxième culture céréalière de la région après le maïs grain.

Le blé tendre demeure une culture traditionnelle pour cinq départements où elle est principalement localisée : Vienne 26 % des surfaces, Deux-

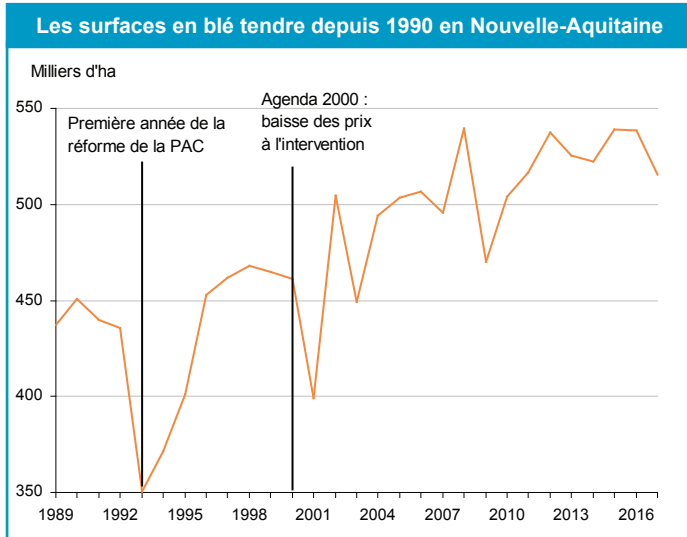
Sèvres 20 %, Charente-Maritime 17 %, Charente 12 % et Lot-et-Garonne 12 %.

Sur la campagne 2016, la région pèse pour 10 % de la surface nationale et occupe le quatrième rang derrière les Hauts-de-France, le Grand Est et le Centre-Val de Loire.

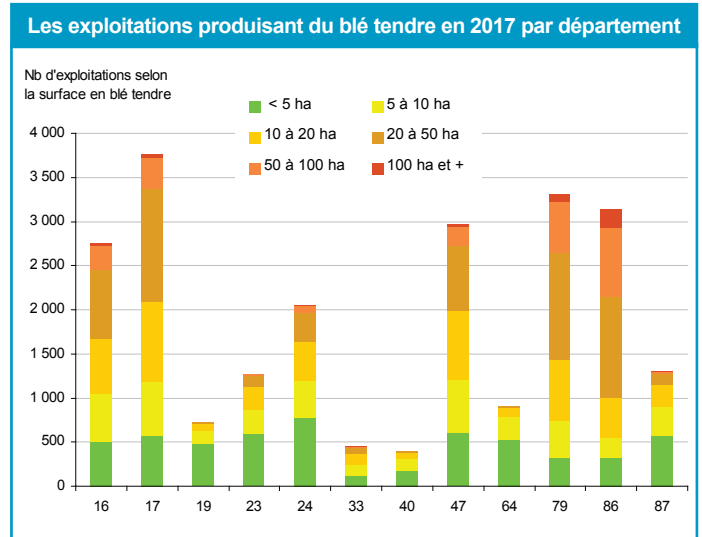
La culture du blé tendre en Nouvelle-Aquitaine

Total blé tendre	2010		2017		Évolution 2017/2010	
	Surface en ha	Nombre d'exploitations cultivant du blé tendre	Surface en ha	Nombre d'exploitations cultivant du blé tendre	Surface en ha	Nombre d'exploitations cultivant du blé tendre
Charente	61 869	3 374	61 910	2 757	0 %	- 18 %
Charente-Maritime	87 758	4 302	87 300	3 756	- 1 %	- 13 %
Corrèze	2 500	715	3 564	722	43 %	1 %
Creuse	10 100	1 461	12 010	1 269	19 %	- 13 %
Dordogne	24 291	2 292	27 565	2 053	13 %	- 10 %
Gironde	5 259	460	6 145	450	17 %	- 2 %
Landes	2 087	445	3 025	397	45 %	- 11 %
Lot-et-Garonne	59 182	3 640	59 522	2 970	1 %	- 18 %
Pyrénées-Atlantiques	3 602	859	5 255	907	46 %	6 %
Deux-Sèvres	104 145	3 887	104 085	3 311	0 %	- 15 %
Vienne	132 708	3 776	131 810	3 144	- 1 %	- 17 %
Haute-Vienne	10 200	1 402	13 220	1 303	30 %	- 7 %
Nouvelle-Aquitaine	503 701	26 613	515 411	23 039	2 %	- 13 %

Sources : Agreste - SAA, RA 2010, ASP 2017



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle



Source : Agreste - ASP 2017

La production de blé tendre se concentre dans les plus grandes exploitations

Entre 2010 et 2017, la surface de blé tendre progresse légèrement en Nouvelle-Aquitaine. Elle se concentre dans des exploitations en cultivant une grande surface. Aujourd'hui, 42 % de la sole de blé est implantée par des unités exploitant plus de 50 hectares de blé tendre. Ces exploitations, plus nombreuses qu'en 2010, sont fortement spécialisées en production de COP qui représentent 86 % de leur SAU, le blé tendre comptant pour 43 %.

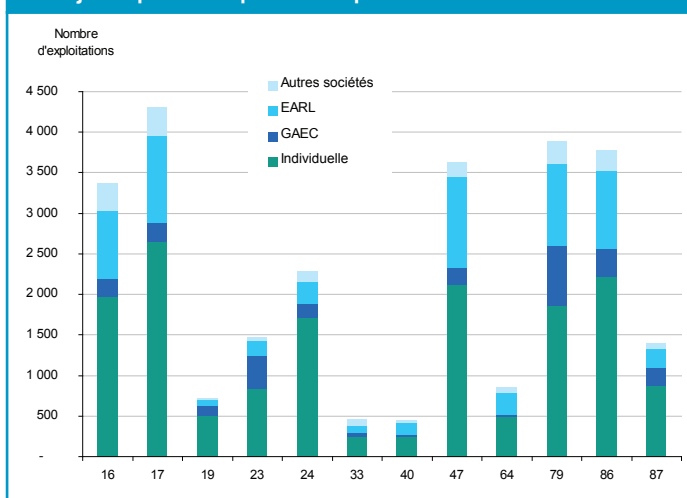
En 2010, les exploitants qui cultivent moins de 10 hectares de blé tendre sont plutôt des éleveurs avec une grande partie de leur SAU en fourrage. Entre 2010 et 2017, ces exploitations, en net recul, pèsent dorénavant peu dans la production de blé tendre (9 % des surfaces) même si elles représentent 42 % des producteurs.

Les exploitations par classe de surfaces de blé tendre

Classe de surface en blé tendre en ha	Superficie		Nombre d'exploitations cultivant du blé tendre	
	En 2017 (%)	Évolution 2010-2017 (%)	En 2017 (%)	Évolution 2010-2017 (%)
< 5	3	- 26	24	- 32
5 à 10	6	- 12	18	- 13
10 à 20	13	- 7	21	- 8
20 à 50	36	- 5	25	- 5
50 à 100	31	13	10	12
> 100	11	43	2	38
Total	100	2	100	-13

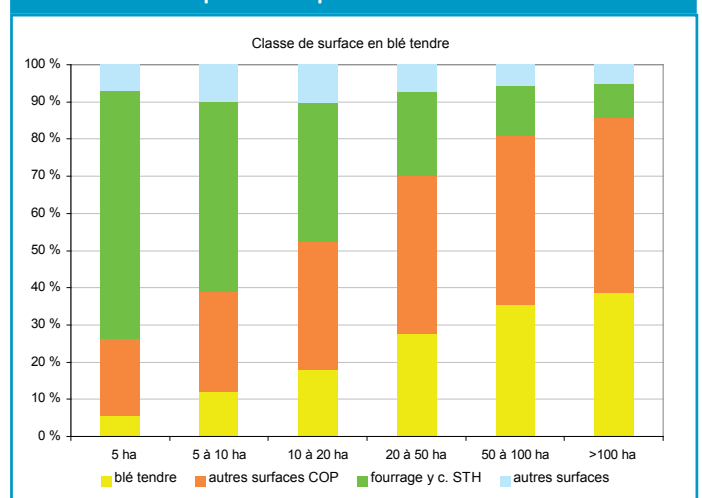
Sources : Agreste - SAA, RA 2010, ASP 2017

Statut juridique des exploitations produisant du blé tendre en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La SAU des exploitations produisant du blé tendre en 2010



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En 2010, 39 % des surfaces en blé sont cultivées par des exploitations individuelles. Pour les unités de moins de 5 ha de blé c'est même 75 % d'entre elles qui ont ce statut juridique. Par contre, lorsque la surface

en blé cultivée augmente, le nombre et la part des sociétés progressent fortement. Ainsi, dans la catégorie des plus de 100 ha de blé tendre, les sociétés pèsent pour 91 %.

2 - La production et la collecte : 3 millions de tonnes en 2016

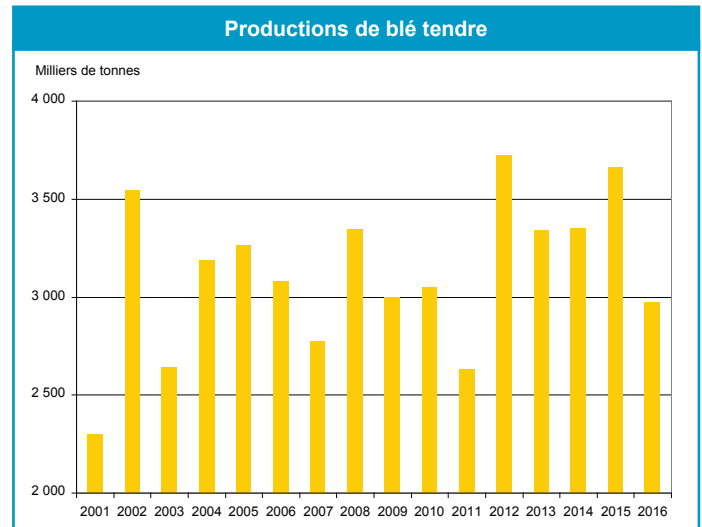
Depuis 2001, le blé tendre représente la deuxième production régionale en COP avec une moyenne annuelle de 3 millions de tonnes, pour une surface oscillant entre 450 000 et 550 000 ha et un rendement autour de 62 q/ha.

Les écarts de production en 2001, 2003 et 2007 sont dûs aux baisses de surface et aux rendements inférieurs à 60 q/ha. L'année 2011 reste une mauvaise année du fait des faibles rendements (51 q/ha), suite à une sévère sécheresse.

A contrario, 2012 et 2015 sont classées parmi les années exceptionnelles avec des productions voisines de 3,7 millions de tonnes, synonymes de rendements records, proches de 70 q/ha.

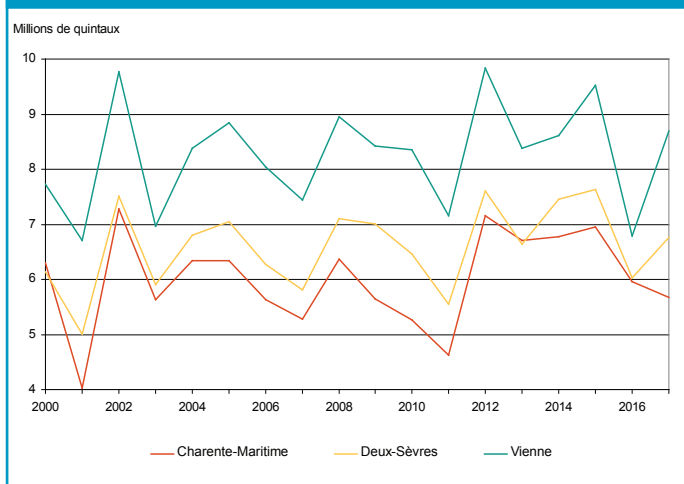
Les surfaces ont régulièrement augmenté depuis 2010 pour atteindre 538 000 ha en 2016, mais les rendements décevants de l'année ont fait chuter considérablement la production à 3 millions de tonnes.

La collecte de blé tendre par les coopératives et les négociants est élevée depuis 2001 et représente en moyenne 89 % de la production. Le reste est intraconsommé par le cheptel des exploitations agricoles.



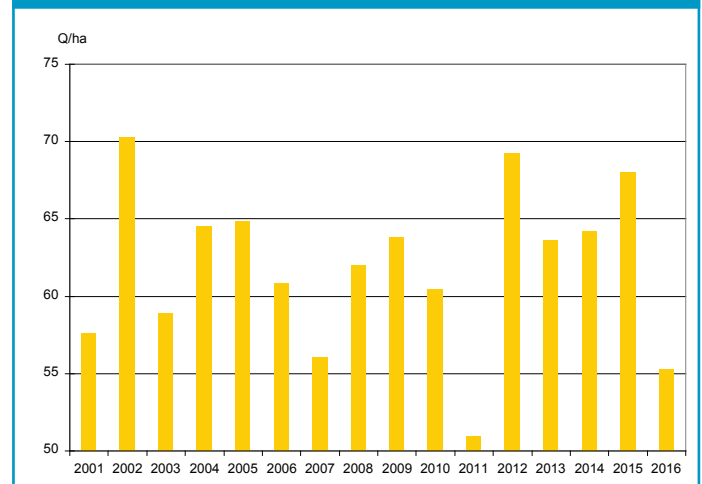
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

La production dans les trois principaux départements producteurs



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Rendements moyens du blé tendre



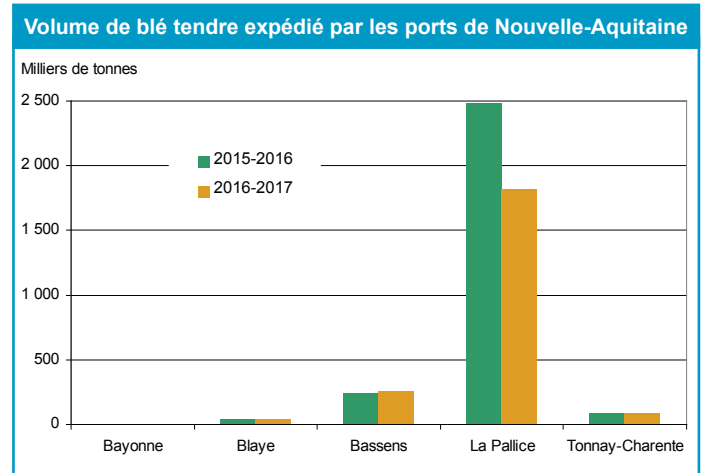
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

3 - La destination des produits collectés : l'exportation en premier lieu

Expéditions portuaires : 2,2 millions de tonnes pour la campagne 2016-2017

Une part importante des grains collectés dans la région est exportée par voie maritime. Cinq sites portuaires répartis sur la façade océanique (Bassens, Blaye, Bayonne, Tonnay-Charente et surtout La Rochelle-Pallice) sont dotés d'infrastructures permettant le commerce des grains vers l'étranger.

Ces cinq sites exportent en moyenne 2,5 millions de tonnes de blé tendre par an provenant d'organismes collecteurs régionaux mais aussi extérieurs à la région. Le volume varie selon les années en fonction de l'importance de la récolte, de la qualité des produits et du contexte international. Pour la campagne 2016-2017, seulement 2,2 millions de tonnes ont été expédiés contre 2,9 millions de tonnes pour la campagne 2015-2016.

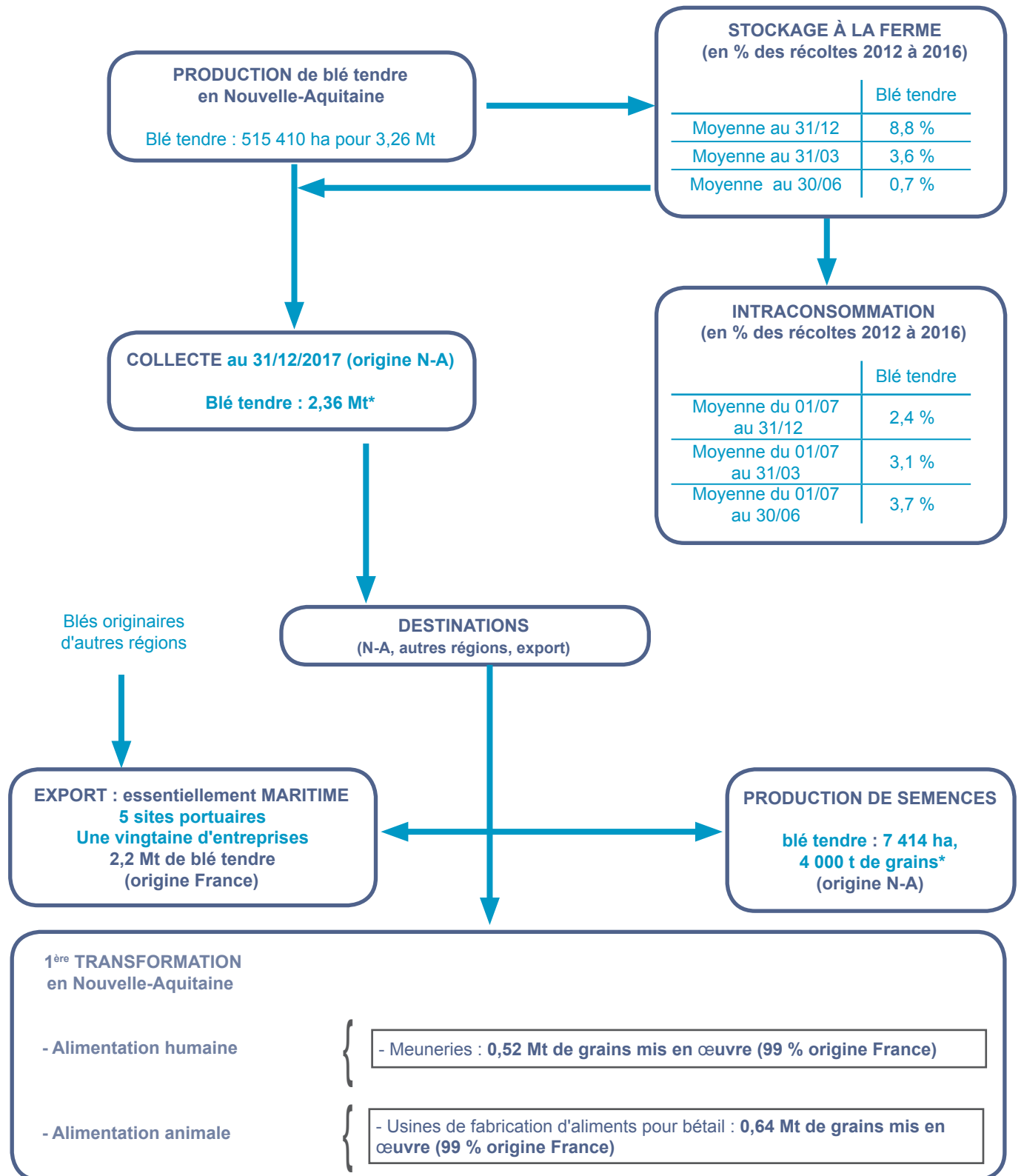


Source : FranceAgriMer

Sur ce diagramme figurent les données chiffrées disponibles relatives à la campagne 2016-2017.

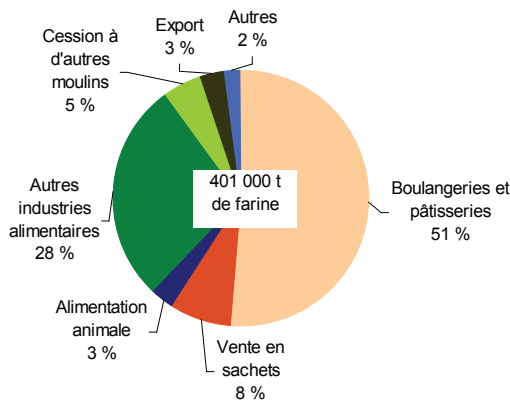
Les données concernant la première transformation, correspondent à l'activité des unités de production de Nouvelle-Aquitaine. Une partie des grains collectés sont, par ailleurs, transformés par des entreprises hors région.

Le volume exporté par voie maritime correspond à l'ensemble des grains transitant par cinq sites portuaires, que les produits viennent ou non de la région Nouvelle-Aquitaine.



* Attention : la campagne de production 2016-2017 est collectée entre le 01/07/2017 et le 30/06/2018. Au 31/12/2017 la collecte est encore partielle (entre 79 % et 90 % selon les années). Pour 2017-2018 FranceAgrimer prévoit une collecte de 3 Mt de blé tendre.

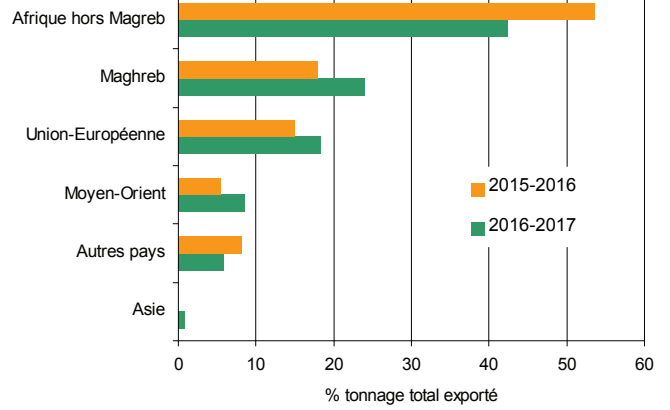
Un kilogramme sur deux de farine destiné à la panification



Répartition des unités de fabrication par tranche d'activité (en milliers de tonnes de grains)

Source : FranceAgriMer campagne 2016

Principaux importateurs de blé tendre



Source : FranceAgriMer

Transformation du blé tendre

En 2017, la fabrication d'aliments pour bétail et la meunerie restent les deux premiers débouchés du blé tendre après les exportations. Les entreprises de fabrications d'aliments pour bétail de Nouvelle-Aquitaine

ont ainsi incorporé 0,64 million de tonnes lors de la campagne 2016/2017. Les moulins ont écrasé près de 0,52 million de tonnes pour produire 401 000 tonnes de farines.

4 - Les cotations, les prix et les données économiques

Prix du blé tendre payé au producteur

Depuis l'excellente campagne 2012-2013, conjuguant une bonne récolte et des cours élevés, les prix ont chuté et stagnent. Pour autant, ils n'ont jamais franchi le seuil sous la barre de 91 €/T de 2005.

Par ailleurs, les évolutions des prix et celles de la collecte semblent déconnectées les unes par rapport aux autres en raison de la dépendance des prix à la conjoncture mondiale.

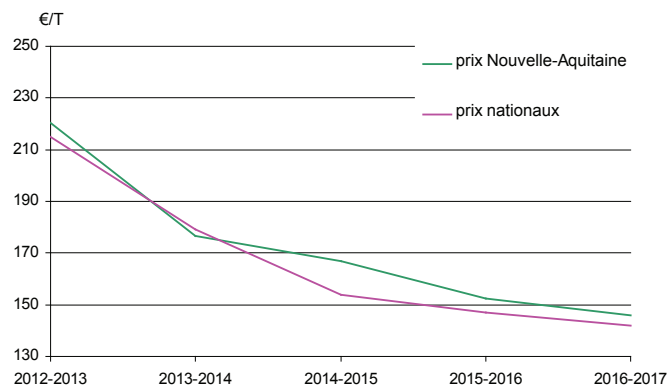
Évolution très différente du prix et des volumes en blé tendre



Base 100 : en 2005-2006 : prix 91 €/T et volume 2 865 450 T

Source : FranceAgriMer, enquête trimestrielle

Prix payés aux producteurs de blé tendre



Source : FranceAgriMer, enquête prix

Comparaison des prix payés aux producteurs Nouvelle-Aquitaine, prix nationaux et cotations

Avec le développement des échanges mondiaux, les cours des COP dépendent de moins en moins du marché français. Ils ont été relativement maîtrisés jusqu'en 2005 avec les dispositifs de régulation mis en place au niveau européen.

Depuis 2006, l'effet de ces dispositifs de régulation s'est estompé et les cours sont devenus plus volatiles, sensibles aux aléas climatiques, aux relations internationales et à la spéculation financière.

Le prix payé aux producteurs (enquête trimestrielle de FAM) permet d'apprécier ce qui leur est réellement payé. Les écarts constatés, certaines années, entre les prix régionaux, expriment des différences de qualité des grains produits.

Ainsi le blé tendre en 2014-2015 était de très bonne qualité dans la région comparativement au niveau national, justifiant un écart de 8 %.

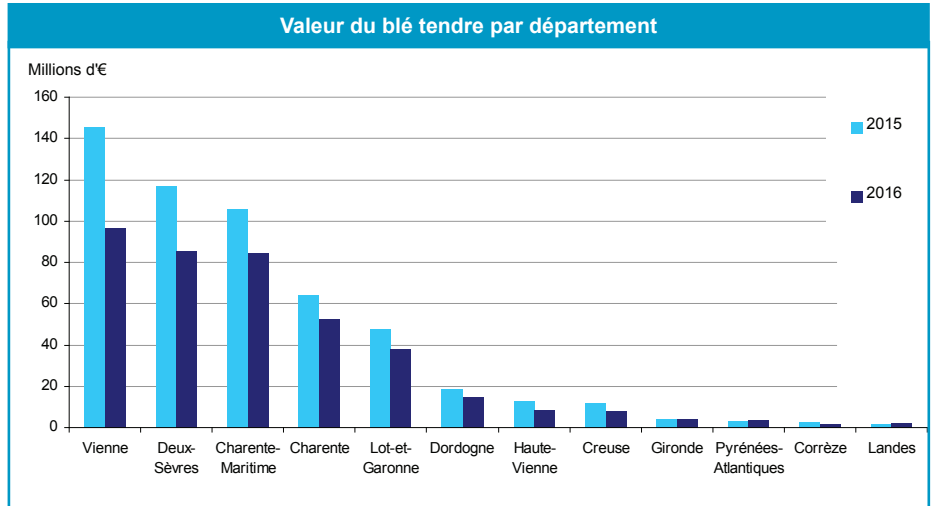
Valeur du blé tendre dans les comptes de l'agriculture

Le blé tendre constitue une part importante de l'activité agricole pour les exploitations de la région, notamment dans la Vienne et en Deux-Sèvres. En 2016, les résultats très décevants des récoltes conjugués à des prix bas, ont impacté fortement la valeur de ce poste dans les comptes départementaux avec un écart très sensible pour la Vienne (- 30 %).

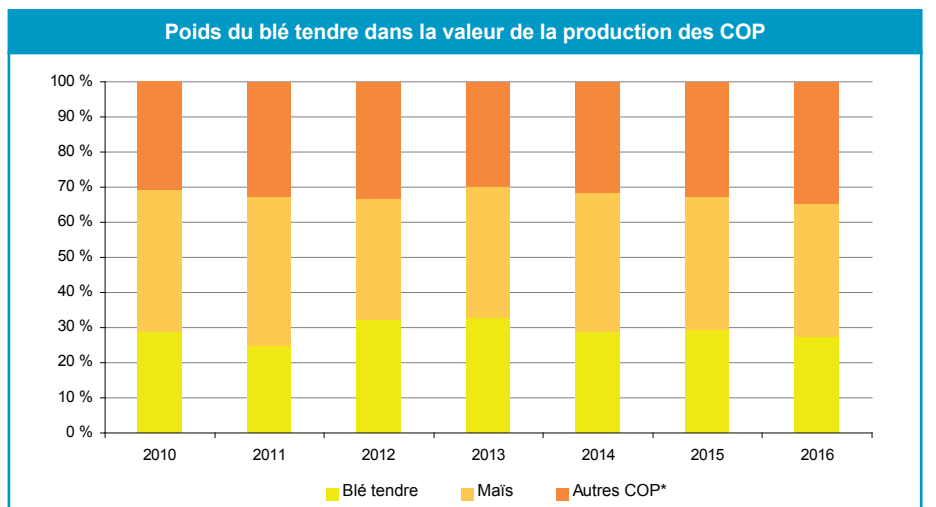
Ce poste pour la région a représenté une valeur de production jusqu'à 770 millions d'euros en 2012. La part du blé tendre dans la valeur de la production en COP oscille, selon les années, entre 27 % et 33 % en Nouvelle-Aquitaine contre 38 % à 47 % au niveau national, en raison du poids important du maïs en Nouvelle-Aquitaine.

Poids du poste blé tendre par rapport aux autres postes COP

En Nouvelle-Aquitaine, au sein de la production COP, le blé tendre assure une valeur de production presque équivalente à celle du poste « autres COP » qui rassemble l'orge, l'avoine, le triticale, les autres céréales, les oléagineux et les protéagineux. Cette valeur est régulièrement inférieure au maïs d'environ 10 points. Ainsi en 2016 la part du blé s'élève à 27 % contre 38 % pour le maïs.



Source : Agreste - comptes départementaux de l'agriculture 2015 et 2016



*Autres COP : orge, avoine, triticale, autres céréales, oléagineux et protéagineux

Source : Agreste - Comptes de l'agriculture N-A 2010-2016 (provisoire)

Sur la période 2008-2016, les résultats économiques des exploitations de la région produisant du blé tendre sont inférieurs à ceux des autres régions de France métropolitaine, même si la différence s'atténue en fin de période.

En 2016, les résultats moyens de ces exploitations moyennes et grandes sont fortement affectés par les mauvaises conditions climatiques du printemps et de l'été.

En moyenne, la production des exploitations spécialisées en COP et produisant du blé tendre de Nouvelle-Aquitaine recule de 21 %, la

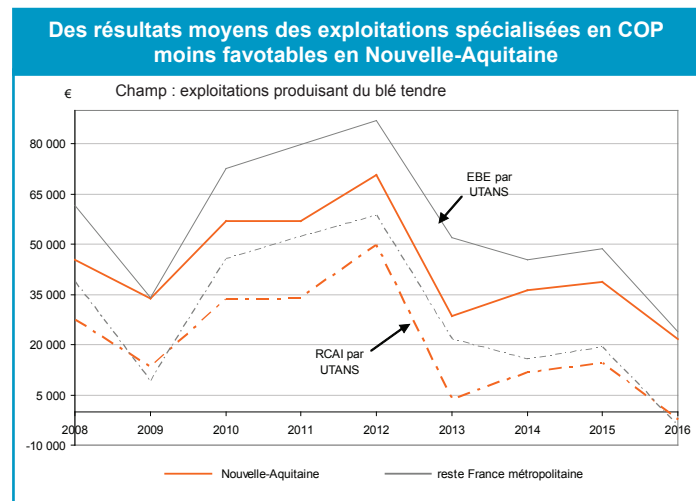
valeur ajoutée de 68 %, l'exédent brut d'exploitation (EBE) de 45 % et le résultat courant avant impôts (RCAI) de 116 %.

Dans la région, le produit généré par la culture du blé tendre représente 28 % de la production des exploitations spécialisées en COP en 2016. La part atteignait 37 % en 2013.

Compte tenu des marges dégagées par les exploitations, une baisse des prix du blé tendre de 1 % en 2016, toutes choses égales par ailleurs, entraînerait une baisse de l'EBE de 1 % mais de 10 % du RCAI.

unité : euro	Ensemble des OTEX		dont spécialisées en COP	
	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions de France métropolitaine	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions de France métropolitaine
	Production de l'exercice	171 496	197 888	106 417
dont produit brut blé tendre	18 519	24 711	29 837	33 570
Valeur ajoutée	51 571	47 949	10 839	12 005
Subventions d'exploitation	34 458	37 184	30 990	33 565
EBE	62 465	59 968	26 532	28 679
RCAI	28 629	16 777	- 2 876	- 5 001

Source : Agreste - RICA 2016



Source : Agreste - RICA

5 - Qualité et variétés

Les destinations diverses des blés tendres, export, panification, aliments pour bétail, amidonnerie... impliquent le plus souvent des qualités de grains adaptées à chacun de ces débouchés. Des critères de qualités technologiques, commerciaux ou sanitaires sont ainsi imposés par la réglementation ou par les contrats signés entre acheteur et vendeur.

Critères technologiques

Les principaux critères technologiques ci-dessous permettent d'apprécier le potentiel de transformation.

- Le taux de protéines

Le taux de protéines correspond au rapport de la masse de protéines contenue dans un échantillon sur la masse sèche. Ce critère est un paramètre clé car de nombreux débouchés, l'export notamment, demandent des taux de protéines élevés, supérieurs à 11 % pour les blés tendres. Sans être bas, les taux de protéines des blés français sont régulièrement inférieurs à ceux d'autres pays exportateurs. Depuis 2014, l'interprofession des céréales et FranceAgrimer portent un plan protéines du blé tendre. Ce dernier a pour objectif d'atteindre un taux national de protéines dans les blés tendres de 11,5 %, qui pour l'instant a été atteint.

- Force boulangère

La force boulangère notée W permet d'évaluer, en conditions contrôlées, le comportement d'une pâte durant la panification. Un blé panifiable supérieur doit avoir une force boulangère supérieure ou égale à 170. Si W est inférieur à 100, le blé est considéré comme inapte à la panification.

- Le temps de chute de Hagberg

Ce paramètre permet d'estimer l'activité enzymatique de l'amylase, enzyme responsable de la dégradation de l'amidon du grain en sucres plus simples et, par conséquent, d'une moins bonne aptitude à la panification. Au moment de la moisson, des conditions climatiques permettant une levée de la dormance, une humidité persistante et des températures fraîches peuvent initier cette activité enzymatique au champ, les grains germent, la qualité se dégrade. Un temps de chute de 160 secondes est un minimum pour un blé panifiable mais l'objectif est de dépasser 220 secondes.

- La dureté

Ce paramètre mesure l'état de la texture du grain et la cohésion des particules de l'albumen. Il est corrélé en partie avec l'énergie nécessaire à la mouture. Les blés sont classés en trois catégories « soft », « médium hard » et « hard ». Le blé « hard » est le plus dur.

Critères commerciaux

- Le poids spécifique

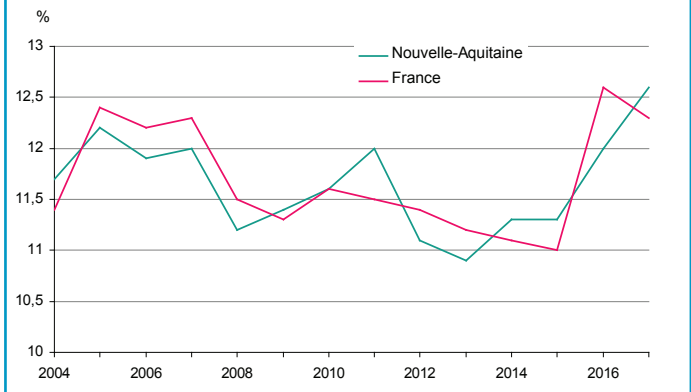
Le poids spécifique (PS) mesure la masse d'un volume de grains, exprimé en kilogramme par hectolitre. Bien qu'il ne soit pas en lien direct avec le potentiel de transformation, ce paramètre est présent dans tous les contrats commerciaux. Dans les cahiers des charges de nombreux pays importateurs de blé tendre, le PS doit être supérieur à 76, 77 voir 78 kg/hl.

- La teneur en eau

Pour une bonne conservation des grains, la teneur en eau doit être inférieure à 16 %.

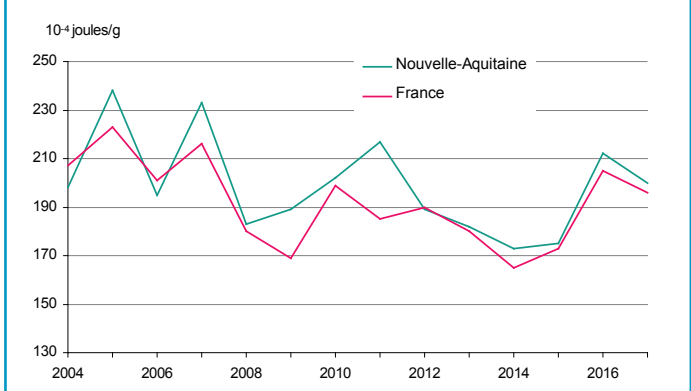
D'autres critères commerciaux interviennent tels que le taux de grains brisés, de grains germés, d'impuretés.

2017, une année exceptionnelle pour les teneurs en protéines des blés tendres



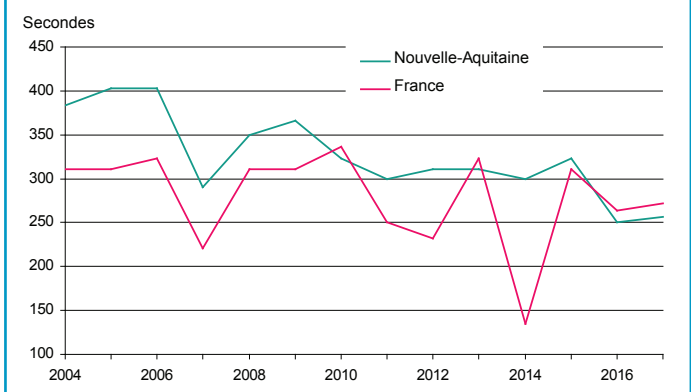
Source : FranceAgrimer

Force boulangère, une valeur régionale 2017 dans la moyenne des 14 dernières années



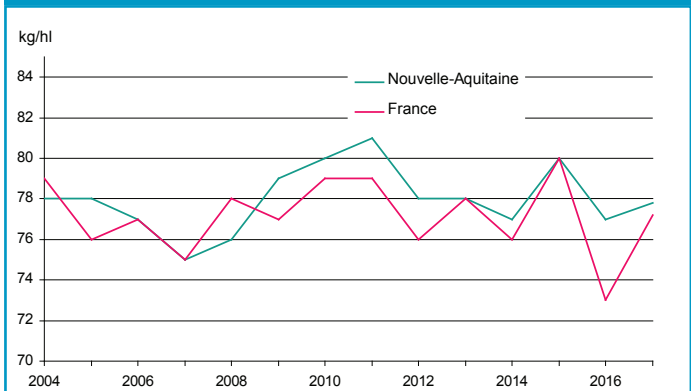
Source : FranceAgrimer

Un Hagberg 2017 qui répond à la demande des industries de la panification



Source : FranceAgrimer

Un poids spécifique régional correct



Source : FranceAgrimer

Critères sanitaires

La qualité sanitaire reste un élément majeur dans la qualité des grains et ceci quels que soient les débouchés. La réglementation fixe des seuils maxima à ne pas dépasser pour certains risques sanitaires comme :

- L'ergot

Cette maladie fongique des céréales à paille produit des formes de conservation appelées « sclérotés ou ergot » sur les épis. Ces sclérotés produisent des alcaloïdes toxiques pour l'homme et les animaux. Le seuil est de 0,5 g de sclérotés par kg de céréales brutes.

- Les mycotoxines

Ce sont des molécules, toxiques pour l'homme et les animaux, produites par des champignons s'attaquant aux céréales, au champ ou durant leur stockage. La réglementation européenne fixe des seuils maximaux pour certaines mycotoxines.

- Les résidus de produits phytosanitaires

Les qualités de blé tendre :

FranceAgriMer et l'Institut du végétal classent les blés tendres selon quatre critères de qualité :

- Teneur en protéines : % MS
- Force boulangère : 10⁻⁴ joules/g
- Poids spécifique : kg/hl
- Hagberg : secondes

Tableau de classement selon les critères de qualité				
Classe de qualité	Teneur en protéines	Force boulangère (W)	Poids Spécifique	Indice de chute de Hagberg
Premium	≥ 11,5	≥ 170	≥ 77	≥ 240
Supérieur	≥ 11	ns	≥ 76	≥ 220 *
Médium	≥ 10,5	ns	ns	≥ 170 *
Access	sc	ns	ns	ns

Source : FranceAgriMer

* Les classes Supérieur et Médium peuvent être utilisées sans spécification Hagberg. Dans ce cas, les appellations sont " Supérieur " et " Médium "
 sc : spécifié au contrat
 ns : non spécifié

Les variétés de blé tendre :

L'Institut du végétal ARVALIS classe les variétés de blé tendre en quatre grandes catégories selon leur valeur boulangère :

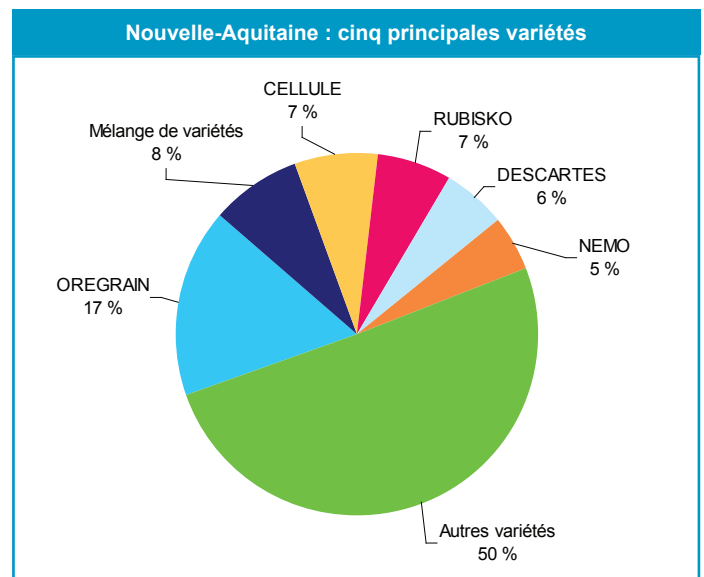
- **BAU** : Blés autres usages, ce sont des blés fourragers ou biscuitiers
- **BP** : Blés panifiables
- **BPS** : Blés panifiables supérieurs
- **BAF** : Blés améliorants ou de force Ce sont des variétés qui, a priori, grâce à leurs caractéristiques génétiques, peuvent donner des grains à teneur en protéines élevée.

En France en 2017, près de 400 variétés de blés, seules ou en mélanges, ont été utilisées. 42 % des surfaces en blé tendre de Nouvelle-Aquitaine sont emblavées avec cinq principales variétés classées en blé panifiable supérieur ou blé panifiable (Oregrain, Cellule, Rubisko, Descartes et Némé).

2017 est une année de très bonne qualité : 44 % des blés tendres français collectés contre 10 % en moyenne 2012-2016

En Nouvelle-Aquitaine, 65 % des surfaces en blé tendre sont classés en BPS				
% des surfaces en blé tendre régionales	Classification ARVALIS			
	BAU	BP	BPS	BAF
Auvergne-Rhône-Alpes	0	17	75	8
Bourgogne-Franche-Comté	1	21	77	1
Bretagne	6	40	54	0
Centre	0	19	74	7
Grand Est	7	31	62	0
Hauts-de-France	3	45	51	0
Ile-de-France	2	18	76	4
Normandie	10	36	54	0
Nouvelle-Aquitaine	3	26	65	5
Occitanie	1	7	55	38
PACA	0	3	85	12
Pays de la Loire	3	21	73	2
Total France	4	28	64	4

Source : FranceAgriMer - enquête répartition variétale des céréales



Source : FranceAgriMer - enquête répartition variétale des céréales

Liste des principaux instituts techniques et organismes professionnels de la filière COP

- Instituts techniques

ARVALIS	Institut du Végétal au service des agriculteurs et des filières
Terres Inovia	Institut Technique des Professionnels de la filière des huiles et des protéines végétales

- Organismes professionnels

Céréales

Intercéréales	Association interprofessionnelle des céréales
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et des plants
AGPB	Association Générale des Producteurs de Blé
AGPM	Association Générale des Producteurs de Maïs

Oléagineux et Protéagineux

FOP	Fédération Française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux
Terres Univia	Interprofession des huiles et protéines végétales

Commercialisation des grains

Coop de France	
FNA	Fédération du Négoce Agricole
FEC	France Export Céréales
SYNACOMEX	Syndicat National du Commerce d'Exportation des Céréales

Alimentation animale

SNIA	Syndicat National de l'Industrie et de la Nutrition Animale
------	-------------------------------------------------------------

- Passion céréales

Passion Céréales est une interface d'information. Elle ouvre des espaces de dialogue entre les acteurs de la filière céréalière, du monde végétal agricole, du monde scientifique et de la société. En région, elle a pour mission de valoriser les céréales, les produits qui en sont issus et les métiers de la filière à l'échelle régionale. Sa volonté est également de mettre en lumière les acteurs locaux de la filière, faire partager leur engagement et leur passion, et de mettre en valeur le rôle de la filière céréalière dans la vie de nos territoires.

Texte rédigé par Passion Céréales. Pour plus d'information : <https://www.passioncereales.fr/region/nouvelle-aquitaine>

Document réalisé en collaboration avec le service régional FranceAgriMer de Nouvelle-Aquitaine

En préparation, des fiches sur le blé dur
le maïs grain, le colza et le tournesol.